

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° BAT-TH-40

Pompe à chaleur à absorption de type air/eau ou eau/eau

1. Secteur d'application

Locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle, de surface totale chauffée inférieure à 10 000 m².

2. Dénomination

Mise en place d'une pompe à chaleur (PAC) à absorption de type air/eau ou eau/eau fonctionnant au gaz naturel ou au propane.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Coefficient de performance (COP) mesuré selon la norme EN 12309 pour des températures d'entrée et de sortie de :

- PAC air/eau : 7°C (A) / 35 °C (E) ;
- PAC eau/eau ou PAC eau glycolée/eau : 10°C (E) / 35°C (E).

Ce COP est égal ou supérieur à 1,3.

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle

21 ans.



5. Montant de certificats en kWh cumac

COP ≥ 1,3 :

Usage de la PAC	Zone climatique	kWhcumac/ m²
Chauffage	H1	1 100
	H2	900
	НЗ	600
Chauffage et eau chaude sanitaire	H1	1 200
	H2	1 000
	НЗ	700

Surface totale chauffée (m²)

	Secteur	$0 \le S <$	5 000 m² ≤ S
	d'activité	5 000 m ²	≤ 10 000 m²
	Bureaux	1,1	1,3
	Enseigne- ment	0,8	0,7
	Commerces	1,1	1,1
	Cafés, hôtels, restaurants	1,4	1,4
	Santé	0,9	1,1
	Autres	0,8	0,7

<u>COP ≥ 1,6 :</u>

			1
Usage de la PAC	Zone climatique	kWhcumac/ m²	
Chauffage	H1	1 300	
	H2	1 100	
	НЗ	700	X
Chauffage et eau chaude sanitaire	H1	1 500	
	H2	1 200	
	НЗ	800	

	Surface
	totale
ì	chauffée
	(m ²)
	()

Secteur d'activité	0 ≤ S < 5 000 m²	$\begin{array}{l} 5\;000\;m^2 \leq S \\ \leq 10\;000\;m^2 \end{array}$
Bureaux	1,1	1,3
Enseigne- ment	0,8	0,7
Commerces	1,1	1,1
Cafés, hôtels, restaurants	1,4	1,4
Santé	0,9	1,1
Autres	0,8	0,7
	d'activité Bureaux Enseignement Commerces Cafés, hôtels, restaurants Santé	d'activité 5 000 m² Bureaux 1,1 Enseignement 0,8 Commerces 1,1 Cafés, hôtels, restaurants Santé 0,9